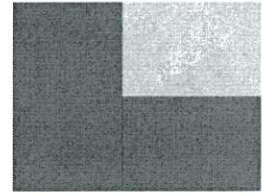




REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTRE DES AFFAIRES  
SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE

\*\*\*\*\*

FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE

\*\*\*\*\*

## DOSSIER DE SELECTION

**SELECTION COMPLEMENTAIRE DE SYSTEMES  
FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) PARTENAIRES  
STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
MICROCREDIT ALAFIA**

AMI N° 01/FNM-DG/DOP/DSI/SP du 01 OCT 2024

**Autorité contractante** : Fonds National de la Microfinance

**JUILLET 2024**

**SOMMAIRE**

I. APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET AVIS D'APPEL  
PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET .....3

II. CRITERES DE SELECTION.....6

III- TERMES DE RÉFÉRENCE .....7

# I. APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET

AMI N° 01 /FNM-DG/SR /DOP/DSI/SP du 01 OCT 2024 .....

## **SELECTION COMPLEMENTAIRE DES SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES (SFD) PARTENAIRES STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MICROCREDIT ALAFIA**

1. Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises pour améliorer le niveau de déploiement du Microcrédit Alafia sur l'ensemble du territoire national, le FNM lance une sélection complémentaire de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) en qualité de partenaires stratégiques pour la mise en œuvre de ce produit.

De façon spécifique, les SFD à sélectionner seront chargés de :

- assurer la prospection et l'enrôlement des bénéficiaires ;
- étudier et valider les dossiers de crédits comme cela se fait de façon classique ;
- assurer l'éducation financière et digitale des bénéficiaires ;
- exploiter la plateforme web dédié à la gestion du Microcrédit Alafia pour le décaissement des fonds aux populations éligibles et le remboursement par le biais des comptes mobile money.
- faire le suivi des activités des bénéficiaires financés ;
- recouvrer les crédits éventuels impayés.

2. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) qui souhaitent s'engager dans la mise en œuvre de ce produit sont invités à manifester leur intérêt en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour être présélectionnés (existence légale, qualité de la gouvernance, approche méthodologique de mise en place et du suivi-recouvrement des crédits, qualité et organisation du contrôle interne, fiabilité du SIG, évolution des indicateurs financiers et ratios prudentiels sur les trois (03) dernières années,

historique et qualité de la relation pour les SFD déjà partenaires du FNM sur d'autres produits, couverture géographique). Il est demandé aux SFD de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environs.

3. Le dossier à soumettre par les SFD devra être complété par de :

- i. lettre de manifestation d'intérêt ;
- ii. compréhension des Termes de Référence ;
- iii. description de l'institution suivant les points ci-après :
  - indication du siège ;
  - la zone de couverture ;
  - le nombre de points de services par département et le rayon d'intervention de chaque point de service/commune/village/quartier ;
  - le personnel et sa répartition par point de service.
- iv. description de l'expérience du SFD dans le domaine des microcrédits ;
- v. description du Système d'Informations et de Gestion (SIG) utilisé ;

iv- présentation les indicateurs de performance financière et opérationnelle ainsi que les ratios prudentiels obtenus au cours des trois dernières années : 2021, 2022 et 2023 ;

Ces informations seront complétées par les états financiers, les rapports d'activités et rapports du contrôle interne des trois dernières années : 2021, 2022 et 2023 ;

4. Les SFD intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **8h à 12h30mn et 14h à 17h30mn** au **Fonds National de la Microfinance** sis au Lot N° 1409 Parcelle T HOUEYIHO, 01 BP 909 Cotonou Bénin Téléphone : (229) 21 30 05 18 ; site [www.fnm.bj](http://www.fnm.bj).

5. Les manifestations d'intérêt seront rédigées en langue française et présentées en un (1) exemplaire sur support papier et une version électronique sur CD ou clé USB. Le support papier doit être déposé

sous plis fermé avec la mention avec la mention : «  
**MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION  
COMPLEMENTAIRE DES SFD PARTENAIRES STRATEGIQUES  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MICROCREDIT ALAFIA »**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE »**

au Fonds National de la Microfinance sis au Lot N° 1409 Parcelle  
T HOUEYIHO, 01BP 909 Cotonou Bénin au plus tard le  
.....**15.OCT.2024**..... à 10 heures précises (GMT + 1).

2. La sélection se fera suivant les étapes ci-après :

- ✓ étude de dossier suivie de mission de due diligences ;
- ✓ réquisition de l'avis de l'ANSSFD si nécessaire ;
- ✓ entretien et attribution de la zone d'intervention ;
- ✓ signature du contrat de partenariat.

Cotonou, le.....**01 OCT 2024**.....

Le Directeur Général,

  
**Louis BIAO**  
République du Bénin  
Ministère des Affaires Sociales et de la  
Microfinance (MASM)  
FONDS NATIONAL DE LA MICROFINANCE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
TEL: 21 30 05 18

## II. CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection prennent en compte :

CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION
Existence légale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément</li> </ul>
Qualité de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et fonctionnement des organes</li> <li>▪ Existence, conformité et respect des textes statutaires</li> <li>▪ Processus de prise de décision et responsabilités des acteurs</li> </ul>
Qualité et organisation du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un dispositif de contrôle interne</li> <li>▪ Efficacité du contrôle interne</li> <li>▪ Respect des dispositions de la loi y relative</li> </ul>
Fiabilité du SIG	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un logiciel intégré ou non de gestion des opérations ;</li> <li>▪ Capacité du SIG à produire les données fiables en temps réel</li> <li>▪ Existence d'une interconnexion ou d'un projet d'interconnexion</li> <li>▪ Politique de sauvegarde des données</li> </ul>
Evolution des indicateurs de performance opérationnelle financière des trois dernières années (2021, 2022 et 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume du portefeuille (encours et effectif des bénéficiaires)</li> <li>▪ Respect ou bonne tendance des normes prudentielles édictées par la BCEAO ;</li> <li>▪ Respect ou bonne tendance des normes relatives aux indicateurs opérationnels et financiers périodiques visés par l'instruction n°20-12-2010.</li> </ul>
Historique et qualité de la relation du SFD avec le FNM et ses autres partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des clauses contractuelles</li> <li>▪ Taux de remboursement sur les lignes de crédit</li> <li>▪ Taux de remboursement sur les refinancements</li> <li>▪ Historique des dettes</li> <li>▪ Note d'attestation de crédibilité du SFD avec ses banques ou ses partenaires financiers</li> </ul>
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de points de service dans les départements sollicités</li> <li>▪ Niveau d'intervention de chaque point de service/commune/village/quartier</li> <li>▪ Disponibilité et capacité du SFD à se déployer dans la zone d'intervention attribuée</li> </ul>
Acceptation par le SFD des règles et conditions de mise en œuvre des microcrédits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acceptation des conditions de mises en œuvre des microcrédits</li> <li>▪ Refus des conditions de mise en œuvre</li> </ul>

## **III- TERMES DE RÉFÉRENCE**

### **3.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Gouvernement du Bénin, à travers le FNM, met en œuvre sa vision relative à la promotion de l'inclusion financière des personnes vulnérables exclues des systèmes financiers classiques. En effet, dans le cadre de sa mission, le FNM développe au profit de cette couche des programmes de microcrédit qu'il met en œuvre suivant l'approche du faire-faire, grâce à un partenariat public-privé avec des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Bien que les programmes de microcrédit exécutés par le passé aient eu des impacts non négligeables sur les bénéficiaires, leurs mécanismes opérationnels ont généré beaucoup d'impayés et des pertes de ressources publiques.

Tirant leçon de ces insuffisances, le FNM a lancé le 27 octobre 2020, sous l'impulsion du Gouvernement, le projet de microcrédit par le canal digital au profit des couches démunies. Ce nouveau produit est dénommé « **Microcrédit Alafia** ».

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises pour améliorer le niveau de déploiement du Microcrédit Alafia sur l'ensemble du territoire national, le FNM envisage lancer le recrutement complémentaire de SFD partenaires pour la mise en œuvre du produit.

### **3.2 OBJECTIFS**

Le projet de relance des opérations de microcrédits au profit des couches démunies et exclues génératrices de revenus, vise quatre objectifs, à savoir :

- mettre en place un business model permettant de réduire le taux de sortie du produit et les frais connexes au profit du bénéficiaire.
- permettre au FNM de suivre en temps réel la distribution des crédits aux bénéficiaires par les SFD et les statistiques sur les opérations de décaissement et de remboursement.
- réduire les impayés sur ce type de produit.



- promouvoir l'éducation financière, et plus particulièrement digitale, auprès des populations

### 3.3 DESCRIPTION DU PRODUIT ET DU MECANISME OPERATIONNEL

#### 3.3.1 Caractéristiques du produit

Le Microcrédit Alafia sera octroyé aux cibles visées suivant les caractéristiques présentées dans le tableau ci-après :

<b>Nom du produit</b>	<b>Microcrédit Alafia</b>
<b>But</b>	Faciliter l'accès au financement aux personnes démunies, exclues du système financier classique, pour créer ou développer une Activité Génératrice de Revenus
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 30 000 à 50 000 FCFA (<b>phase 1</b>)</li> <li>▪ 50 001 à 100 000 FCFA (<b>phase 2</b>)</li> </ul>
<b>Durée du remboursement</b>	6 mois maximum ( <b>phase 1</b> ) 6 ou 10 mois maximum ( <b>phase 2</b> )
<b>Périodicité de remboursement</b>	Hebdomadaire ou Mensuelle
<b>Taux d'intérêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 4% semestriel dont 1% pour le FNM et 3% pour le SFD (<b>phase 1</b>)</li> <li>▪ 8% sur une durée de 6 ou 10 mois dont 2% pour le FNM et 6% pour le SFD (<b>phase 2</b>)</li> </ul>
<b>Frais connexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Frais de dossier et de formation (SFD) : 400 FCFA</li> <li>▪ Frais d'assurance décès (Assureur) : 1,2% du montant du crédit</li> <li>▪ Frais de retrait et de remboursement des échéances (OTM) : 0 FCFA (<b>Phase1</b>)</li> <li>▪ Frais de remboursement : 0 F et Frais de retrait a la charge du bénéficiaire (<b>Phase2</b>)</li> </ul>

#### 3.3.2 Mécanisme opérationnel

Le mécanisme transitoire consistera à mettre en œuvre les microcrédits par le canal digital au profit des populations démunies menant ou en capacité de mener une Activité Génératrice de Revenus.

#### 3.3.3 Acteurs et rôles



✓ **FNM**

Le FNM aura la responsabilité de coordonner l'ensemble du mécanisme. Il mettra les fonds à la disposition des SFD sous forme de lignes de crédit via les OTM selon les besoins exprimés et des ressources disponibles.

✓ **Emetteurs de Monnaies Electroniques (EME)**

Les EME sont les opérateurs de téléphonie mobile MTN mobile money et Moov money. Ils seront chargés d'ouvrir et de gérer les comptes Online Virtual Account (OVA) au FNM et aux SFD. Ils reçoivent du FNM un ordre de mise en place des dotations pour le compte des SFD sur leur compte d'argent virtuel.

Les EME contribueront à confirmer l'identité des bénéficiaires avant décaissement en comparant le contact téléphonique des bénéficiaires à leur base de données de clients. Leurs réseaux d'agents marchands estimés à 50.000 personnes à travers le territoire national participeront à la remise en espèces des fonds octroyés aux bénéficiaires et à faciliter le remboursement des crédits aux bénéficiaires nécessitant une assistance.

✓ **Agrégateur**

L'agrégateur est un opérateur technologique, propriétaire d'une plateforme de solutions de paiement retenue sur la base de critères de robustesse, de sécurité et de simplicité d'exploitation. Il s'agit d'une plateforme web accessible par les SFD et le FNM ainsi qu'une interface USSD intégrée aux OTM.

✓ **Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**

Les SFD sélectionnés à travers des critères rigoureux seront chargés de la prospection et de l'enrôlement des bénéficiaires, du montage des dossiers de crédit, et de la validation de l'éligibilité au crédit. A travers la connexion de leur système de gestion (SIG) à l'agrégateur, ils envoient les informations relatives aux transactions (liste de noms, contacts, montants à payer, et numéros de téléphone) et l'instruisent de déboursier les crédits aux bénéficiaires sous forme de monnaie électronique. Ils effectuent le suivi des remboursements des crédits et sont responsables de la gestion du portefeuille de crédit.

### 3.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent faire acte de candidature, tous SFD intéressés remplissant les conditions minimales ci-après :

- avoir l'autorisation légale d'exercer en tant que Système Financier Décentralisé (agrément) ;
- jouir d'une santé opérationnelle et financière satisfaisante ;
- disposer d'un Système d'Information et de Gestion (SIG) fiable ;
- avoir une expérience dans la finance digitale ou être disposé à en faire.

### 3.5 CRITERES DE SELECTION

Les critères de sélection prennent en compte :

CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION
Existence légale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agrément</li> </ul>
Qualité de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence et fonctionnement des organes</li> <li>▪ Existence, conformité et respect des textes statutaires</li> <li>▪ Processus de prise de décision et responsabilités des acteurs</li> </ul>
Qualité et organisation du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un dispositif de contrôle interne</li> <li>▪ Efficacité du contrôle interne</li> <li>▪ Respect des dispositions de la loi y relative</li> </ul>
Fiabilité du SIG	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence d'un logiciel intégré ou non de gestion des opérations ;</li> <li>▪ Capacité du SIG à produire les données fiables en temps réel</li> <li>▪ Existence d'une interconnexion ou d'un projet d'interconnexion</li> <li>▪ Politique de sauvegarde des données</li> </ul>
Evolution des indicateurs de performance opérationnelle financière des trois dernières années (2021, 2022 et 2023)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Volume du portefeuille (encours et effectif des bénéficiaires)</li> <li>▪ Respect ou bonne tendance des normes prudentielles édictées par la BCEAO ;</li> <li>▪ Respect ou bonne tendance des normes relatives aux indicateurs opérationnels et financiers périodiques visés par l'instruction n°20-12-2010.</li> </ul>

CRITERES	ELEMENTS D'APPRECIATION
Historique et qualité de la relation du SFD avec le FNM et ses autres partenaires financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des clauses contractuelles</li> <li>▪ Taux de remboursement sur les lignes de crédit</li> <li>▪ Taux de remboursement sur les refinancements</li> <li>▪ Historique des dettes</li> <li>▪ Note d'attestation de crédibilité du SFD avec ses banques ou ses partenaires financiers</li> </ul>
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Existence de points de service dans les départements sollicités</li> <li>▪ Niveau d'intervention de chaque point de service/commune/village/quartier</li> <li>▪ Disponibilité et capacité du SFD à se déployer dans la zone d'intervention attribuée</li> </ul>
Acceptation par le SFD des règles et conditions de mise en œuvre des microcrédits	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acceptation des conditions de mises en œuvre des microcrédits</li> <li>▪ Refus des conditions de mise en œuvre</li> </ul>

### 3.6 PROCESSUS DE SELECTION

Le processus de sélection des SFD se fera en quatre étapes à savoir :

- ✓ Manifestation d'intérêt et soumission et de dossiers par les SFD intéressés ;
- ✓ Etude des dossiers suivie de mission de « due diligences »
- ✓ Avis de l'ANSSFD sur la santé financière, opérationnelle des SFD ;
- ✓ Entretien et attribution de zone d'intervention
- ✓ Soumission du plan de zonage/couverture de la zone attribuée avec des objectifs chiffrés de décaissement (clients, encours) avant la signature du contrat ;
- ✓ Signature du contrat.

### 3.7 DUREE

La durée du partenariat est de trois (03) ans renouvelables après une évaluation de la relation jugée satisfaisante.

### 3.8 PRESENTATION DE LA SOUMMISSION

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en langue française et présentées en un (1) exemplaire sur support papier et une version électronique sur CD ou clé USB. Le support papier doit être déposé sous plis fermé avec la mention : « **MANIFESTATION D'INTERET**

**POUR LA SELECTION COMPLEMENTAIRE DES SFD PARTENAIRES STRATEGIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MICROCREDIT ALAFIA »**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE**

**3.9 COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier à soumettre par les SFD sera composé de :

i. lettre de manifestation d'intérêt ;

ii. compréhension des Termes de Référence ;

iii. description de l'institution suivant les points ci-après :

- indiquer le siège ;
- la zone de couverture ;
- le nombre de point de services par département, rayon d'intervention de chaque point de service/commune/village/quartier ;
- le personnel et sa répartition par point de service.

iv. description de l'expérience du SFD dans le domaine des microcrédits ;

v. description du Système d'Informations et de Gestion (SIG) utilisé ;

vi. présentation du volume du portefeuille (encours et effectif des bénéficiaires, de l'historique des dettes, d'une note d'attestation de crédibilité du SFD avec ses banques ou ses partenaires financiers, des indicateurs financiers et ratios de prudentiels obtenus au cours des trois dernières années : 2021, 2022 et 2023 ;

vii. états financiers, rapports d'activités et rapports du contrôle interne des trois dernières années : 2021, 2022 et 2023.

**3.10 DATE LIMITE DU DEPOT DES OFFRES**

Les offres seront déposées le ..... **15 OCT 2024** ..... à **10h00 de Cotonou** au plus tard, au Secrétariat du FNM sis à Cotonou, .....